



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

DÉLIBÉRATION N°25-29-01 : PRODUCTION D'UN ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS EN 2024

Date de convocation : 7 février 2025

Date d'affichage : 7 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'an deux mille vingt cinq, le treize février, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures, à la Maison de l'Education, des Loisirs et de la Culture, sous la présidence de Madame Sophie MATHARAN, Maire.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

Étaient présents :

Mme Sophie MATHARAN, M. Pascal CRAFFK, Mme Véronique GARDES, M. Hussen KEBE, Mme Marie LOPES-PASSI, M. Olivier FOLLMER, Mme Emilie EVRARD, M. Pascal HOUÉIX, Mme Marianne GARRAUD, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Didier DAGUE, M. Xavier COSTIL, Mme Lydia BUMENN, M. Christophe LHARDY, M. Nicolas GIRARD, M. Nicolas BABUT, Mme Caroline LUX, M. Alain WURTZ.

Étaient absents excusés et avait donné pouvoir :

Mme Francisca NONQUE	avait donné pouvoir à M. Christophe LHARDY
Mme Natalie CASaubON	avait donné pouvoir à Mme Emilie EVRARD
M. Pascal ANDRIOT	avait donné pouvoir à Mme Marianne GARRAUD
Mme Maud EONO	avait donné pouvoir à Mme Chantal de SARAN
Mme Laure CLEMENT	avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK
M. Olivier DE LOS BUEIS	avait donné pouvoir à M. Pascal HOUÉIX
Mme Sophie FAMECHON	avait donné pouvoir à M. Nicolas GIRARD
M. Benoit CHAVERON	avait donné pouvoir à Mme Sophie MATHARAN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marianne GARRAUD a été désignée secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION N° 25-29-01 : ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS EN 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2123-24-1-1,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposant de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus,

Considérant qu'il revient aux communes d'établir chaque année un récapitulatif des indemnités visées par la loi,

Considérant que la loi n'impose aucune forme particulière à cet état récapitulatif, hormis la mention en euros des sommes perçues par les élus,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Prend acte de la présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2024.

Pour extrait conforme, le 17 février 2025

Sophie MATHARAN

Maire de Courdimanche

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Maire de Courdimanche dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>)

Signé le 17 février 2025





Récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus sur l'année 2024

Fondement juridique : articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux

Nom et prénom:	Mandat	Collectivité	Indemnité versée en 2024 montant annuel brut
ANDRIOT Pascal	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	2762,28
BABUT Nicolas	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	1233,12
BUMENN Lydia	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	1726,44
CASAU BON Natalie	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	1233,12
CHAVERON Benoit	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	1233,12
CLEMENT Laure	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	1233,12
CRAFFK Pascal	Adjoint au maire	VILLE DE COURDIMANCHE	8138,88
DAGUE Didier	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	2762,28
DE LOS BUEIS Olivier	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	2762,28
DE SARAN Chantal	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	2762,28
EONO Maud	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	493,32
EVARD Emilie	Adjoint au maire	VILLE DE COURDIMANCHE	6708,36
FAMECHON Sophie	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	411,04
FOLLMER Olivier	Adjoint au maire	VILLE DE COURDIMANCHE	6708,36
GARDES Véronique	Adjoint au maire	VILLE DE COURDIMANCHE	6708,36
GARRAUD Marianne	Adjoint au maire	VILLE DE COURDIMANCHE	6708,36
GIRARD Nicolas	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	3584,36
HOUEIX Pascal	Adjoint au maire	VILLE DE COURDIMANCHE	6708,36
KEBE Hussen	Adjoint au maire	VILLE DE COURDIMANCHE	6708,36
LHARDY Christophe	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	2762,28
LUX Caroline	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	1726,44
MARTIN Jean-Paul	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	2762,28
MATHARAN Sophie	Maire	VILLE DE COURDIMANCHE	27129,48
NONQUE Francisca	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	493,32
PASSI Marie	Adjoint au maire	VILLE DE COURDIMANCHE	6708,36
WURTZ Alain	Conseiller municipal	VILLE DE COURDIMANCHE	1233,12